

« Un si petit village composé de sept charrues, tous pauvres » : chronique de Vy-lès-Filain (Franche-Comté) de 1694 à 1710

Par Paul DELSALLE

Pour citer cet article :

<http://www.association-franche-bourgogne.com>

A partir de 1694, Claude Barbier a tenu une chronique¹. Dans les années qui nous retiennent ici, il habitait un petit village de Franche-Comté, Vy-lès-Filain, à une quinzaine de kilomètres de Vesoul, sur les plateaux de la haute Saône (altitude 270 m), en surplomb d'une rivière, la Filaine. Depuis 1678, la province était rattachée au royaume de France. Claude Barbier était greffier, secrétaire d'un chanoine de Besançon, seigneur-prébendier du village. Sa chronique concerne les événements survenus dans les environs mais, pour essayer d'appréhender au plus près la vie quotidienne dans un village peuplé d'une trentaine de feux², nous n'avons retenu ici que les passages qui s'y rapportent, durant ces « années de misère » 1694-1710³. Nous avons réduit les notes au strict minimum. Les sous-titres et les commentaires ont été ajoutés et mis en italiques.

Chronique

Un homicide

La mort de Vandelin Barbier, mon frère : Claude Ladroite lui donna et enferra un coup de baïonnette dans le bas ventre et au-dessus de la fausse côte⁴ à Vy-lès-Filain dont il mourut le lendemain 19 de septembre de la même année 1694 et fut enterré le lendemain dans l'église dudit Filain devant l'autel du saint Rosaire.

Dans l'église

L'an 1700 les habitants de Vy-lès-Filain firent faire un plafond de planches de sapin dans la nef de leur église et en même temps une croisée dans le gouterot⁵ devers midi.

L'utilisation du sapin peut surprendre, en ce pays où abondent le chêne, le hêtre et autres bois de charpente et de menuiserie. Cependant, le sapin est abondamment utilisé depuis le XVII^e siècle, en provenance des forêts d'altitude⁶.

Maison

¹ Collection particulière. Document aimablement confié par Jean-Jacques Besson. J'ai retranscrit le texte à l'identique, en modernisant l'orthographe.

² 24 feux en 1614 ; 38 feux et 220 communiant en 1772.

³ Marcel LACHIVER, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi, 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991.

⁴ Les « fausses côtes » désignent celles qui ne s'articulent pas directement avec le sternum.

⁵ Le mur gouterot (gouttereau) est celui qui reçoit la gouttière de la toiture, par opposition au mur pignon.

⁶ Je remercie vivement Charlotte Leblanc, de la DRAC Bourgogne/Franche-Comté, pour les précisions fournies.

La même année 1701 fut bâtie la maison au bas du verger d'Anne Barbier et les héritiers Vandelin Barbier son frère. La charpente fut [*déchirure*] par Julien Monnin, et la taille à maçonnerie par Pierre Magrinot, ses consors d'Assance en Montagne⁷ et la couverture par Marlin Chevillard garçon à Filain.

Depuis la conquête de la province (1668-1678), qui succéda à la guerre de Trente Ans, la Franche-Comté était en reconstruction. Ici comme ailleurs, on édifiait de nouvelles demeures. Il n'y avait plus que huit ménages en 1657.

La milice (1704-1705)

La milice a levé dans cette province 900 [*hommes*] pour faire des revues des capitaines et des vieux corps dans laquelle le roi veut les incorporer. Pour Filain, Vy-lès-Filain et Sorans-lès-Cordiers, il faut fournir un : Jean-François Legro, demeurant à Vy-lès-Filain mari de Claudine Ladroite veuve de feu Claude Natans et les trois communautés lui ont payé 57 écus pour trois campagnes qu'il est obligé de servir, ce qui a fait beaucoup de frais à la communauté. Le pauvre monde ne peut plus survivre.

Pour la milice, il y a donc une mutualisation de trois communautés, imposée par le bailliage, devant fournir un seul homme ; tous les garçons concernés non tirés au sort se cotisent ensuite pour financer les dépenses prévisibles de l'homme désigné, non prises en charge par l'autorité du régiment⁸.

Un déserteur

En janvier de l'an 1705 les communes de Filain, Vy-lès-Filain, Sorans-lès-Cordiers furent obligés de fournir un soldat pour la milice ou autrement de payer une somme élevée. Cet homme doit rejoindre les compagnies des vieux corps afin de partir en campagne. Avec les ordres du roi les garçons des trois communautés furent tirés au sort. François Régnier fils d'Antoine Régnier demeurant à Vy-lès-Filain fut choisi. Il toucha la somme de 57 écus ainsi que 6 écus pour les faux frais. Une fois qu'il eut en poche cet argent, il déserta et se sauva de telle manière que les trois communautés furent obligées d'en fournir un autre, qui fut François Ponsot auquel on donna 40 écus et 12 écus de faux frais, la désertion de Régnier coûta beaucoup d'argent à ces trois communes, mais s'il est repris gare à la corde qui le pendra à moins qu'il ne rende ce qu'il a eu par-dessous main.

Carnaval

Le jour de carnaval [24 février] de la même année 1705 se rencontra le jour de la Saint Mathias apôtre, fut fêté ce jour-là, et même vous pouvez croire que l'on eut le temps de boire avec ses amis et de faire carnaval.

L'on fut seulement à la charrue cette même année le 1 mars.

Corvée

Le 29 mars 1705 les communautés de Filain et Vy-lès-Filain furent obligées d'envoyer par ordre de monseigneur l'Intendant cinq hommes pour travailler, encore et une seconde fois es

⁷ Lieu non identifié.

⁸ André CORVISIER, *Histoire militaire de la France*, tome 1 : des origines à 1715, sous la direction de Philippe Contamine, Paris, PUF, nouvelle édition 1997, p. 536-541.

lignes d'Haguenau⁹ pour 40 jours et il leur fallut payer 12 sols par jour sans le pain, admonition que le roi luy donne.

Un partage

Le 25 mars 1705 Claude Barbier avec les enfants de feu Vandelin Barbier ses neveux ont partagé leur maison, jardin, verger et chasaux¹⁰, le tout situé à Vy-lès-Filain. Claude Barbier eut pour son partage la maison neuve étant au bas du verger ès Dames et avec le revers et le bas du verger joignant la maison et l'ancien Varjoulot qui est joignant celui qui descend de ladite maison neuve et pour avoir ce partage il a fallu qu'il rende 100 francs à ses neveux selon que les parents desdits enfants ont rapporté cependant ladite maison est toute nue et il faut faire beaucoup de réparation.

Bénédiction d'une nouvelle maison

Au mois de mai 1705 Claude Barbier quitta le lieu de Filain pour aller demeurer dans sa maison neuve à Vy-lès-Filain dite au bas du verger ès Dames, après avoir fait les sombres [*labours de printemps*] audit Vy-lès-Filain et sur le finage de Dampierre ayant amodié son bien de Filain à Claude François Bourlier pour 6 ans pour 60 quarts par chaque année sans se rien réserver.

Le dernier jour du mois de mai qui était le jour de la Pentecôte 1705 fut bénite la maison de Claude Barbier située au bas du verger ès Dames à Vy-lès-Filain par le curé Mouchoux desservant la paroisse dudit Vy¹¹, et après la bénédiction faite l'on prit le dîner où monsieur de Filain me fit l'honneur de venir prendre leur part avec le précepteur et tous mes frères et beaux-frères, parents et amis qui étaient au nombre de huit hommes et huit femmes et plusieurs enfants.

Milice

1706. Le sort a tombé sur Gaspard Marion de Filain et les garçons lui ont payé 50 écus pour trois campagnes en Espagne ou dans l'Italie.

Eglise

Ce jour de Pentecôte [1706] fut mis pour la première fois le manteau ou cape de l'église de Vy-lès-Filain par Monsieur Mouchoux prêtre et curé de Dampierre desservant l'église de Vy-lès-Filain. Le lendemain Monsieur Jean Roy curé de Roche-sur-Linotte commença à desservir la paroisse de Vy-lès-Filain au lieu et place de monsieur le curé de Dampierre.

Vignes

Ladite année 1706 Nicolas Lomon de Filain, Thibaut et Pierre Barbier dudit lieu et Denis Maillot ont commencé à remonter des vignes au vignoble de Filain ce qui donnera lieu aux autres habitants de faire comme eux.

⁹ En 1705, la ville de Haguenau était assiégée par les Impériaux. Les Français reprirent la ville l'année suivante. Voir *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, 1842, tome V, p. 531-536.

¹⁰ Le chasal (les chaseaux) désigne un lieu qui a été bâti, qui contient des ruines le plus souvent.

¹¹ La paroisse de Vy-lès-Filain n'avait pas de desservant spécifique ; comme le souligne notre chroniqueur, elle était desservie par le curé de Dampierre puis par celui de Roche-sur-Linotte.

Ce vignoble n'a pas subsisté mais on voit encore, ici et là des « murgers » (tas de pierre) délimitant les anciennes parcelles, dans le sens contraire des nouvelles parcelles issues du remembrement foncier effectué au XX^e siècle.

Four banal

Dans le même mois [juin 1706] fut faite la voûte du four banal dudit Vy-lès-Filain et les pendants [en pierres] furent tirés au Bossot ; Mourel perriers¹² dudit Filain a eu le gouterot pour 31 écus à 3 livres pièce. Le four reçut un avant-toit pour 32 écus.

Milice

La milice continue toujours, car voici la septième fois qu'on la lève ; le sort est tombé sur Pierre Garret, fils de Vallier Gardet demeurant à Vy-lès-Filain et les garçons des communautés de Filain, Vy-lès-Filain et Sorans-lès-Cordiers lui ont payé 65 écus pour trois campagnes qu'il doit faire en Espagne ou en Italie.

Maisons et palissade

Au mois de mars 1707 Claude Barbier de Vy-lès-Filain fit faire une palissade au bout de son jardin, joignant le verger du sieur Pouhard et les pauls [poteaux] ont été attachés avec des grands clous et l'on espère que cette palissade durera bien trente ans, j'ai noté ceci pour ce sujet.

Dans le même mois [octobre 1707] fut bâtie la cheminée et grenier de Claude Sarrasin dit Roset de Vy-lès-Filain.

Enterrement et mariages

Le 3 novembre 1707 mourut et décéda Vallier Gardet de Vy-lès-Filain et fut le lendemain enterré dans l'église dudit lieu muni des saints sacrements.

Le 16 septembre 1707 furent mariés à Vy-lès-Filain Marguerite Garand fille de Claude Garand et Gabriel Gardet et on l'a emmenée à la grange de la Famine près de Auxon-Dessous¹³.

Le 8 novembre 1707 furent mariés audit Vy-lès-Filain Étienne Méline de Loulans et Claudine Gardet fille de Claude Gardet dit La Gambe.

Milice

La milice continue toujours et l'on a tiré au sort à Montbozon¹⁴ par devant monsieur Lyautez¹⁵ de Vesoul le 12 décembre 1707 et le sort est tombé sur le nommé Champonnet de Maussant étant pour lors valet à Roche-sur-Linotte et les garçons furent obligés de luy donner chacun un écu neuf faisant 3 livres 2 sols de France ce qui fait 62 écus à raison qu'il y avait quantité de garçons de ces communautés qui doivent tirer au sort.

Un nouveau procureur

Au mois d'avril 1708 Claude Barbier de Vy-lès-Filain fut institué procureur fiscal et tabellion à Dampierre-lès-Montbozon pour monsieur le révérend chanoine haut doyen et prébendier de l'illustre chapitre de Besançon, seigneur haut justicier de Dampierre au lieu et place de Jean-

¹² Perrier : ouvrier travaillant dans une perrière, carrière de pierre.

¹³ Le marié était probablement originaire de cette ferme, située entre Sauvagny et Auxon-Dessous.

¹⁴ Montbozon était le chef-lieu d'une vaste prévôté.

¹⁵ Il s'agit peut-être de Claude Etienne Lyautey, qui venait d'acquérir une charge de lieutenant général au bailliage de Vesoul.

François Guillaminez de Dampierre ayant encore ladite charge pour quatre années avant que ledit Barbier était le greffier.

La mort du seigneur-prébendier de Vy

La veille de Pâques dudit an fut enterré messire Claude Boitousset chanoine audit chapitre et prébendier de Vy-lès-Filain. Dieu lui fasse miséricorde c'était un bon seigneur¹⁶.

Quelque mois après et dans la même année monsieur le révérend chanoine Boisot dudit chapitre fut nommé et établi seigneur prébendier de Vy-lès-Filain, Dampierre et Bussière ; il a apparence qu'il sera aussi bon seigneur que ce fut révérend seigneur Boitousset.

Les prix

Pendant l'année 1708 et une partie de 1709 le froment a valu à la mesure de Montbozon 14 livres et 22 sols et l'avoine 28 sols, le vin 5 sols jusqu'à 6 et 7 sols la pinte.

Le moulin de Laine

L'an 1709 le moulin de Laine¹⁷ fut rétabli et mis en état de moudre lequel était en ruine il y avoit plus de 150 ans¹⁸.

L'église

Au mois de décembre 1708 les habitants de Vy-lès-Filain firent faire deux crédences [*meubles de rangement pour les objets et vêtements du culte*] de part et d'autre du grand autel pour retirer les linges de leur église avec les cierges et autres choses servant à icelle, cet ouvrage a coûté 21 livres sans les deux tableaux qui ont coûté 6 livres.

Vignes et froment

[1709] Les vignes de Besançon et du côté de Vesoul, ont été perdues et gelées ce qui a renchéri le vin jusqu'à 100 francs le muid à Besançon et par les villages 12 écus le poinçon [*tonneau*]. Partout les froments ont été gelés dans la province ainsi que dans tout le royaume. A Vy-lès-Filain il n'y a point de laboureur qui puisse lever du froment la moitié de ce qu'il avoit semé au vahin¹⁹ dernier encore moins à Filain et à Dampierre et dans tout le finage [*territoire communal*] que j'ai vu même il y en a qui ont des finages de plus de 700 et 800 journaux [soit 233 à 266 hectares²⁰] que dans tout cela ils ne moissonneront pas 100 gerbes.

L'église

Au mois de juillet dudit an 1709 furent faites les balustres autrement [dit] le tambour [*sorte de portail*] à l'entrée de la nef de l'église de Vy-lès-Filain.

Une grange

La dernière semaine de juillet 1709 je fis faire ma grange de bois dans la maison neuve de Vy-lès-Filain des planches que j'avais achetées ladite année 1709, du bois de Fontenoy pour 22 sols la planche.

¹⁶ Claude Boitousset ou Boitousset avait été reçu chanoine en 1662.

¹⁷ Le moulin de Laine, qui existe encore, dépendait de la ferme du même nom, propriété de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (commanderie de Sales, à Chantes).

¹⁸ Soit depuis la fin du règne de Charles Quint, ce qui est probablement exagéré.

¹⁹ Le vahin désigne l'automne.

²⁰ L'auteur ne parle ici que de la partie en labour des finages communaux.

Provisions pour les troupes

Au commencement d'octobre 1709 le roi a envoyé par toute la province des ordres pour fournir et livrer dans les magasins [*militaires*] à Besançon de grosses quantités de froment et d'orge. Dans ce lieu de Vy-lès-Filain a été tiré 800 livres pesant d'orge et 200 livres de froment. La graine sera payée d'après le mandement de la demande au dernier terme des contributions de 1710, mais si le bon Dieu veut que nous ayons la paix et que nous vendons à nos premiers princes à bon prix, ils promettent de payer la livre de froment 3 sols de France et la livre d'orge 15 deniers.

L'on vient de recevoir un ordre à Vy-lès-Filain, qu'il faut fournir à Pusy [village situé au nord de Vesoul] 5 milliers de foin et 80 quarts d'avoine pour les troupes qui y sont en quartier. Le roi nous promet par son ordre de nous payer ces foins et avoine en nous remboursant ou tenant compte sur les derniers termes de contribution de l'an qui vient 1710 tellement qu'il nous faut avancer le roi d'un an et si cela ne diminue point du quartier d'hiver qu'il nous faut payer en argent, nous sommes assurément si chargés, car moi j'ai été réparti à 8 quarts d'avoine et à 10 livres pour les foins que nous avons achetés à 26 sols le cent. Cela nous fait bien penser qu'il est temps de chanter *Da pacem Domine*²¹.

Délimitation et bornage du finage

Les 10 et 11 dudit mois de décembre 1709 les habitants et communauté de Dampierre et Vy-lès-Filain ont délimité leur finage, qui ne l'avait pas été depuis les guerres de l'an 1636.

En 1635, la France avait déclaré la guerre à l'Espagne. La Franche-Comté, qui n'était pas espagnole mais protégée par l'Espagne, fut envahie dès 1636 et ravagée jusqu'en 1645 (guerre de Trente Ans). Ce furent dix années de destruction, à tel point qu'il fallut ensuite, comme en Lorraine, restaurer les campagnes. On voit ici que les bornes de délimitation communales avaient besoin, 73 ans plus tard, d'être remises en place, en se fondant sur les archives. Il était évidemment beaucoup plus simple d'effectuer ces travaux de bornage en plein hiver, fût-ce le terrible et grand hiver de 1709-1710, les sols étant alors dépourvus d'herbes et de broussailles.

Nous avons bien eu de la peine de terminer et convenir car plusieurs bornes qui séparaient les deux finages étaient perdues ou arrachées. Nous nous sommes souvenus des anciennes limites, que les anciens principalement Pierre Barbier mon père que Dieu a eu en sa gloire nous avait montré.

Les habitants des deux communautés se sont assemblés sur l'entremise des deux finages, dit en Champ l'Argot de Vy et le Bas de Combe Henriotte dudit Dampierre. Nous avons vu et reconnu une ancienne borne qui fait le bout du finage dudit Vy-lès-Filain, une autre qui la joint qui fait la limite du côté de Dampierre dans laquelle il y a la lettre D du côté de Dampierre et la lettre V du côté de Vy-lès-Filain. En tirant contre le midi nous y avons fait planter une autre borne à distance de cette dernière de 93 perches et demi dans laquelle les deux lettres y sont gravées le V et le D. Nous avons planté une autre borne en champs Vemée entre deux murgers [grand tas de pierre]²².

²¹ *Da pacem Domine*, chant grégorien : *Donnez la paix, Seigneur, en nos jours, car il n'est autre qui combatte pour nous sinon vous notre Dieu.*

²² Il n'a pas paru nécessaire de transcrire ici le compte rendu complet de la pose de toutes les bornes, cela n'ayant qu'un intérêt strictement local.

Lesdites deux communautés ont réglé et convenu qu'elles feront entre elles procès-verbal pour être renfermé dans les archives desdites deux communautés. Signés de toutes part et parties pour perpétuelle mémoire fait les ans jours et mois susdits.

Fournitures pour les troupes

L'on vient de recevoir des ordres du quartier d'hiver, au lieu d'être déchargé des foins et d'avoine que nous avons fournis pour les troupes qui sont en quartier en ce pays, l'on nous a augmenté de la moitié car dans ce petit village nous devons payer dans deux mois 300 livres. Dans un si petit village composé de 7 charrues, tous pauvres et déjà ruinés les années passées chantons donc *Da pacem Domine*.

Tant de misères

Le 10 janvier dudit an 1710 un homme de considération qui est un religieux [*de l'hôpital*] du Saint Esprit de Besançon étant en ce lieu de Vy-lès-Filain portant la chasse du Saint Esprit a assuré que dans plusieurs endroits de ce diocèse où il avait porté la chasse il y avait vu des familles entières qui ne mangeaient que du pain de gland, senelle [*fruit de l'épine blanche appelé aussi poirotte*] et racine de fougère qu'ils faisaient sécher au four les pillant les portant au moulin avec quelques poignées d'avoine les faisant moudre et en faisait du pain pour leur vivre n'ayant autres choses à manger.

Assurément le coeur me fend de compassion à la vue de tant de misère le bon Dieu par sa sainte miséricorde nous préserve de tel accident et détourne par sa toute puissance les flots de dessus cette pauvre province qui se voit à la veille d'être perdue et saccagé par la guerre qui est à nos portes pourquoi chacun devrait chanter a beaux souffrage *Da pacem Domine*.

Les blés

Comme les blés furent tous perdus en France l'année passée 1709 par les gelées du gros hiver, le roi pour avoir moyen d'entretenir ses troupes pour la campagne 1710 fit venir 200 000 sacs de blé de Barbarie, qui est gros comme deux grains de celui-ci de ce pays, qu'il fit venir par mer jusqu'à Marseille, et ensuite sur le Rhône jusqu'à Lyon puis à Gray, et le bailliage de ce dernier lieu l'a amené à Vesoul et celui de Vesoul le doit conduire à Belfort, donc nous avons été répartis à quatre chariots en ce lieu de Vy-lès-Filain ; jugez combien il en coûte aux communautés et si on retarde de quelques jours, il faut aller en prison.

Ce blé de Barbarie n'est pas, ici, du sarrasin. Il s'agit bien de blé venant du Maghreb, arrivé dans les ports de Toulon (90 000 quintaux) et Marseille (9 000 charges) en janvier et février 1710²³. Entre Lyon et la Franche-Comté, la Saône constituait la voie de transport idéale, depuis des siècles. Les populations villageoises étaient mises à contribution pour assurer le transport par voie de terre, à partir du port de Gray, jusqu'aux cantonnements militaires.

Mort d'un couple

Le 19 avril jour de samedi saint 1710 mourut Nicolas Magnin demeurant à Vy-lès-Filain et fut enterré sur le cimetière dudit lieu.

Le 26 avril 1711 mourut Marguerite Gouteres femme dudit Magnin et est enterrée sur le cimetière auprès de son mari.

²³ *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, 1859, tome X, p. 106-107.

Maison

La même année et dans le mois [*mai 1710*] Nicolas Thomas de Vy-lès-Filain fit faire une chambre au joignant et derrière son poille [*il s'agit de la pièce chauffée de la demeure*] et recouvrir le devant de la maison.

Une femme pieuse et charitable

Le 22 juin 1710 jour du dimanche vers les trois heures environ après-midi mourut et décéda Barbe Vienet femme du sieur Jean-Claude Projean de Laine munie de tous les Saints Sacrements. Elle fut le lendemain enterrée dans l'église dudit Vy-lès-Filain après trois grandes messes où il y eut bien du deuil et beaucoup de personnes ainsi que les pauvres qui l'ont regrettée car elle était fort charitable envers eux et pour l'église, elle donna pour un achat pieux 12 écus à l'église dudit Vy-lès-Filain. On a employé cette somme pour aider à acheter un calice d'argent. Le bon Dieu lui fasse miséricorde ainsi soit-il.

Le calice dont ladite Vienet avait donné 12 écus pour aider à l'acheter est venu de Besançon aujourd'hui, l'on a dit la première messe dedans pour le repos de l'âme de Barbe Vienet, il coûte en tout 30 écus mais le vieux calice et les charités ont fait le reste.

Milice

Le 5 octobre 1710 la communauté de Vy-lès-Filain vient de recevoir un ordre encore pour la milice ; nous avons été répartis à 18 livres qu'il faut payer incessamment et sans retard, autrement les échevins et principaux habitants seront mis en prison et les gens de guerre dans les villages qui n'y feront pas peu de dépens.

Vin

Le vin a toujours valu 10 sols pendant toute l'année sauf quelques fois qu'on l'avoit pour 8 sols, de mauvais vin. J'ai remarqué et fait la réflexion d'une chose qui est que le vin se vend plus à Vesoul que l'huile de navette, car elle ne se vend que 8 sols la pinte et le vin 10 sols, dans les chabarets [*cabarets*] 12 et 15 sols, mais voici les vendanges j'espère qu'il diminuera de la moitié et qu'il sera bon. Dieu nous fasse la grâce d'en bien user et ne le point offenser.

Les vins nouveaux étant faits, il n'est pas bon et il vaut 7 sols la pinte partout et le poinçon vaut 12 écus et le froment 3 francs et quelques sols.

Curieusement, le chroniqueur compare le vin et l'huile de navette, issue d'une plante oléagineuse assez proche du colza et communément utilisée pour faire la cuisine ; les deux étant proposés dans les cabarets, on peut en déduire que l'huile de navette sans doute largement coupée d'eau constituait aussi une boisson ²⁴.

Milice

La milice continue toujours et l'on vient de recevoir un ordre que les communautés de Filain, Vy-lès-Filain et Sorans-lès-Cordiers doivent fournir un soldat de milice, pourquoi lesdits garçons desdites communautés sont obligés de tirer au sort le 5 mars à Montbozon, le sort tomba sur Joseph Jandot, valet de Denis Maillot dudit Filain et les communautés lui ont donné 12 livres en prix pour servir trois campagnes.

²⁴ Cet usage alimentaire semble disparaître au cours du XIX^e siècle : cf. Marie Nicolas BOUILLET, *Dictionnaire universel des sciences*, Paris, Hachette, 1877, p. 837 : *l'huile de navette était « employée pour l'éclairage, la fabrication des savons mous, le foulage des étoffes de laine et la préparation des cuirs »*.

Dans cette chronique des « années de misère » 1694-1710, ce n'est pas l'hécatombe démographique, ni le grand hiver de 1709-1710, ni le prix des céréales, qui comptent le plus. Les préoccupations locales sont principalement tournées vers les contraintes du recrutement des hommes pour la milice, dans le contexte de guerre, mais aussi vers les fournitures de céréales aux armées en campagne ou en quartier d'hiver, les travaux à l'église, la construction des nouvelles maisons, sans oublier la délimitation des finages communaux²⁵.

Paul Delsalle

²⁵ Article à paraître dans les *Mélanges Jean-Marc Moriceau*, Université de Caen, en 2023.